



Sainte-Érène, le 7 juin 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7^e jour du mois de juin 2021 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Érène, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

La présente assemblée est effectuée à huis clos en raison de la propagation de la Codiv-19 (*Coronavirus*) et du confinement imposé par les autorités gouvernementales.

Sont présent (e) s :

M ^{me} Nancy Lizotte, conseillère :	Siège # 2
M ^{me} Sarah-Maude Dubé, conseillère :	Siège # 4
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est aussi présent M. Mario Lavoie, directeur général par intérim.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

79-06-2021 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Sarah-Maude Dubé, appuyé par Mme Nancy Lizotte et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 mai 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021
5. Présentation et approbation des comptes
6. Correspondance
7. Résolution autorisant les signataires des effets bancaires et autres autorisations
8. Demande de permis assujettis au PIIA
 - a) 5 rue du Blizzard
 - b) 1 rue de la Poudreuse
 - c) 53 rue de la Poudreuse
 - d) 2 rue Boule-de-Neige
9. Octroi du contrat pour l'épandage de l'abat-poussière
10. Octroi du contrat pour la peinture du camion Western 2014
11. Règlement N° 328-2021 Modifiant le règlement N° 305-2018 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Ste-Érène
12. Élections municipales de 7 novembre 2021 – Vote par correspondance
13. Charte municipale de protection de l'enfant
14. Gestion des ressources humaines;

- a. Embauche de Mme Marie-France Lévesque au poste de secrétaire-trésorière adjointe
 - b. Désignation de Me Jean-Jacques Ouellet pour représenter la Municipalité dans un dossier de d'arbitrage en RH
 - c. Poste de la direction générale – Suivi
15. Période de questions
16. Autres sujets
- a. Report de la séance du 5 juillet 2021 au 12 juillet 2021
 - b. Projet route Val-d'Irène – Suivi Eurovia
 - c. Tonte du gazon terrains municipaux
 - d. Contribution de la municipalité à la Chocolaterie
 - e. Rapport du maire
17. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

80-06-2021 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 mai 2021

Il est proposé par Mme Sarah-Maude Dubé, appuyé par Mme Nancy Lizotte et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

81-06-2021 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021

Il est proposé par Mme Nancy Lizotte, appuyé par Mme Sarah-Maude Dubé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

82-05-2021 5. Présentation et approbation des comptes

Il est proposé par M. Nelson Thériault, appuyé par Mme Sarah-Maude Dubé, d'approuver les comptes du mois de mai 2021 au montant de 21 968.19 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Correspondance

Trois correspondances sont présentées au conseil :

- Correspondance du 28 mai 2021 du MAMH et MELCC concernant le plan municipal de réduction du plomb dans l'eau potable.
- Correspondance de Desjardins Caisse Vallée de la Matapédia concernant la fermeture du centre de services de Val-Brillant.
- Correspondance (courriel) de Mme Christina Michaud, députée d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia concernant une demande d'appui au plan vert pour la forêt.

83-06-2021 Appui au plan vert pour la forêt

Il est proposé par Mme Sarah-Maude Dubé, appuyé par Mme Nancy Lizotte et résolu d'appuyer le projet de plan vert pour la forêt, promu par le Bloc Québécois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

84-06-2021 7 Autorisation des signataires des effets bancaires de la municipalité de Ste-Irène

Il est proposé par Mme Sarah-Maude Dubé, appuyé par M. Nelson Thériault et résolu :

que M. Sébastien Lévesque, maire, ou M. Nelson Thériault, conseiller, en l'absence du maire, ainsi que M. Mario Lavoie, directeur général par intérim, ou Mme Marie-France Lévesque, secrétaire trésorière adjointe, en l'absence du directeur général, soient autorisé(e)s à signer pour et au nom de la municipalité de Ste-Irène tous les effets bancaires et autres documents nécessitant la signature d'un représentant de la municipalité.

Que M Mario Lavoie, directeur général par intérim, ainsi que Mme Marie-France Lévesque, secrétaire-trésorière adjointe, soient nommé(e)s administrateur pour le compte Accès D Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

85-06-2021 7 Autorisation pour l'inscription de la municipalité de Ste-Irène à clicSÉCUR

Il est proposé par Mme Nancy Lizotte, appuyé par M. Sarah-Maude Dubé et résolu :

Que M Mario Lavoie, directeur général par intérim, ainsi que Mme Marie-France Lévesque, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Ste-Irène, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR, et, généralement, à faire tout ce qui qu'ils jugeront utiles et nécessaire à cette fin.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentants de la municipalité de Ste-Irène, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

86-06-2021 7 Désignation d'un répondant pour l'accès aux dossiers de l'employeur à la CNESST

Il est proposé par Mme Nancy Lizotte, appuyé par Mme Sarah-Maude Dubé et résolu :

Que M. Mario Lavoie, directeur général par intérim, soit désigné comme répondant pour la gestion des droits d'accès au dossier de l'employeur pour et au nom de la municipalité de Ste-Irène.

D'autoriser M. Sébastien Lévesque, maire, à signer le formulaire de désignation à transmettre à la CNESST.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

87-06-2021 8 a) Demande de permis assujettis au PIIA - 5 rue du Blizzard

Considérant que le demandeur désire construire un patio et installer une piscine au 5 rue du Blizzard et que le projet est assujetti au PIIA de la municipalité de Ste-Irène;

Considérant que suite à l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Mme Nancy Lizotte, appuyée par Mme Sarah-Maude Dubé, il est résolu d'émettre le permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

88-06-2021 8 b) Demande de permis assujettis au PIIA - 1 rue de la Poudreuse

Considérant que le demandeur désire refaire une galerie au 1 rue de la Poudreuse et que le projet est assujetti au PIIA de la municipalité de Ste-Irène;

Considérant que suite à l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Mme Sarah-Maude Dubé, appuyée par M. Nelson Thériault, il est résolu d'émettre le permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

89-06-2021 8 c) Demande de permis assujettis au PIIA - 53 rue de la Poudreuse

Considérant que le demandeur désire remplacer le revêtement extérieur sur le mur de la façade et celui du côté gauche de son immeuble situé au 53 rue de la Poudreuse et que le projet est assujetti au PIIA de la municipalité de Ste-Irène;

Considérant que suite à l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Mme Sarah-Maude Dubé, appuyée par M. Nelson Thériault, il est résolu d'émettre le permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

90-06-2021 8 d) Demande de permis assujettis au PIIA – 2 rue Boule-de-Neige

Considérant que le demandeur désire construire une résidence au 2 rue Boule-de-Neige et que le projet est assujéti au PIIA de la municipalité de Ste-Irène;

Considérant que suite à l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Mme Sarah-Maude Dubé, appuyée par Mme Nancy Lizotte, il est résolu d'émettre le permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

91-06-2021 9. Octroi du contrat pour l'épandage de l'abat-poussière

Il est proposé par M. Nelson Thériault, appuyé par Mme Sarah-Maude Dubé et résolu :

d'accepter la proposition de les Entreprises A & D Landry pour la fourniture et l'épandage de calcium liquide 35 % (abat-poussière) sur certaines routes en gravier de la municipalité au cout de 0.36 \$/litre;

d'affecter une somme maximale de 19 000 \$, avant taxes, pour cette dépense, telle que prévue au budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseil propose de demander à la Sûreté du Québec de faire des interventions pour contrôler la vitesse des véhicules sur le chemin des rangs 5 et 6 afin de limiter les désagréments de la poussière dans ce secteur.

92-06-2021 10. Octroi du contrat pour la peinture du camion Western 2014

Il est proposé par M. Nelson Thériault, appuyé par Mme Nancy Lizotte, et résolu :

d'accepter les propositions de Garage Denis Sheehy pour la peinture des items suivants du camion Western 2014 :

Boite à sel 4 saisons :	6 130.00 \$, plus taxes
Camion :	2 995.00 \$, plus taxes
Harnais et peigne arrière :	1 038.00 \$, plus taxes

Pour un total de 10 163 \$, avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

93-06-2021 11. Règlement N° 328-2021 Modifiant le règlement N° 305-2018 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Ste-Irène

Il est proposé par Mme Nancy Lizotte, appuyé par Mme Sarah-Maude Dubé et résolu :

D'adopter le règlement N° 328-2021 modifiant le règlement N° 305-2018 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Ste-Irène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement N° 328-2021 Modifiant le règlement N° 305-2018 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Ste-Irène

Considérant que le règlement numéro 305-2018 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Ste-Irène a été adopté par le conseil de la municipalité à sa séance ordinaire du 5 mars 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* ;

Considérant que la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

Considérant que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance extraordinaire tenue le 17 mai 2021;

En conséquence, il est proposé par Mme Nancy Lizotte, appuyée par Mme Sarah-Maude Dubé, il est résolu que le règlement numéro 328-2021 modifiant le règlement numéro 305-2018 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Ste-Irène soit adopté, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

ARTICLE 2 Le règlement numéro 305-2018 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Ste-Irène est modifié par l'ajout de l'article suivant :

Article 8 Mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique

Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense

inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la Municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

94-06-2021

12 Élections municipales de 7 novembre 2021 – Vote par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus qui en font la demande

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son

adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

En conséquence, il est proposé par Mme Sarah-Maude Dubé, appuyé par Mme Nancy Lizotte et résolu :

de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

95-06-2021

13. Charte municipale de protection de l'enfant

Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant. En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants; LOGO DE LA MUNICIPALITÉ
Modèle de résolution municipale Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

En conséquence, il est proposé par Mme Sarah-Maude Dubé, appuyé par Mme Nancy Lizotte et résolu :

que le conseil de la municipalité de Ste-Irène adopte la charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière; favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-06-2021 14. Gestion des ressources humaines - Nomination de Mme Marie-France Lévesque au poste de secrétaire-trésorière adjointe

Il est proposé par M. Nelson Thériault, appuyé par Mme Nancy Lizotte et résolu :

de nommer Mme Marie-France Lévesque au poste de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Ste-Irène;

Les conditions de travail et de rémunération (échelon 1) sont celles de la convention collective en vigueur à la municipalité;

La semaine de travail est de 32 heures réparties dans la plage horaire suivante : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-2021 14. Gestion des ressources humaines - Nomination de Me Jean-Jacques Ouellet, avocat, pour représenter la municipalité dans un dossier d'arbitrage en RH

Il est proposé par Mme Sarah-Maude Dubé, appuyé par M. Nelson Thériault et résolu :

Que Me Jean-Jacques Ouellet, avocat, soit nommé pour représenter la municipalité de Ste-Irène dans le dossier d'arbitrage en ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-2021 14. Gestion des ressources humaines - Poste de la direction générale – Suivi

Il est proposé par. M. Nelson Thériault, appuyé par Mme Nancy Lizotte, et résolu :

D'allouer un budget de 600 \$ pour afficher à nouveau l'offre d'emploi pour combler le poste de directeur(trice) général(e), secrétaire-trésorier(ière) sur différents médias afin de susciter des candidatures : Emploi-Québec, Journal Communautaire (Ste-Irène vous informe), Hebdomadaires régionaux, Page Facebook et site internet de la municipalité, etc.

15. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

16 Autres sujets

99-06-2021

a) Report de la séance du 5 juillet 2021 au 12 juillet 2021

Considérant la non-disponibilité du directeur général par intérim pour préparer la séance ordinaire du conseil prévue le 5 juillet 2021;

En conséquence, il est proposé par Mme Nancy Lizotte, appuyé par Mme Sarah-Maude Dubé et résolu

De reporter au lundi 12 juillet 2021, la séance ordinaire du conseil, prévue initialement lundi le 5 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Projet route Val-D'Irène – Suivi Eurovia

M. Sébastien Lévesque, maire, fait le compte-rendu de sa rencontre avec les représentants de Eurovia concernant le projet de la route Val-D'Irène, plus précisément sur la problématique des bordures de pavage qui ont été arrachées par les opérations de déneigement de la municipalité et sur les travaux à réaliser par l'entrepreneur pour les exutoires des eaux pluviales. Eurovia doit transmettre une proposition de règlement du dossier, dont l'orientation serait d'enlever complètement toutes les bordures et une partie des accotements engazonnés; une partie des travaux seraient à exécuter par la municipalité.

c) Tonte du gazon des terrains municipaux

Il est convenu que poursuivre les recherches pour trouver quelqu'un pour la tonte du gazon sur les terrains de la municipalité dans le village; en attendant, il est aussi convenu de demander au personnel du garage d'effectuer la première tonte.

100-06-2021

d Chocolaterie

Il est proposé par , Mme Sarah-Maude Dubé, appuyé par M. Nelson Thériault et résolu que la municipalité contribue pour la somme de

2.00\$ par client de la cantine roulante la Chocolaterie lors de son passage à Ste-Irène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Rapport du Maire

M. Sébastien Lévesque, maire, fait rapport des dossiers traités récemment au conseil de la MRC de La Matapédia, dont la juridiction des chemins en terres publiques, le projet de modification de l'entrée électrique du centre d'hébergement en cas de sinistre pour recevoir une génératrice, le parc éolien du Lac-Alfred, etc.

f) Table de piquenique dans le parc municipal

Le conseil est favorable à l'installation de tables de piquenique dans le parc municipal qui seraient disponibles à la municipalité.

101-06-2021 17 Levée de la séance

Il est proposé par Mme Sarah-Maude Dubé, appuyé par M. Nelson Thériault et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sébastien Lévesque
Maire

Mario Lavoie
Directeur général par intérim